

Formations aux Métiers du Sport et de l'Animation Programme 2021/2022



Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité « Educateur Sportif », Mention « Activités Aquatiques et de la Natation »

Suivre cette formation en apprentissage

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX TESTS DE SELECTION

Le public jeune de **18 à 30 ans** non salarié peut suivre cette formation dans le cadre de l'apprentissage.

Comment faire ?

► Se préinscrire sur :

<https://formas67.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

La préinscription permet de bénéficier d'un accompagnement dans la recherche d'un contrat d'apprentissage.

► Contacter :

CFA FORM'AS
4 allée du Sommerhof
67200 Strasbourg
03 88 28 00 05
contact@form-as.fr



NOM PRENOM :

Formation : Du **13 septembre 2021** au **26 août 2022**

Cours en alternance :
au Centre Sportif Régional Alsace à
MULHOUSE (Campus de l'illberg)
et au CREPS de STRASBOURG

Sélections : Le mardi 29 juin 2021
Le lundi 30 août 2021
Au Centre Sportif Régional Alsace à Mulhouse

Fréquence : **Positionnement :**
du 13/09/2021 au 16/09/2021
et du 20/09/2021 au 22/09/2021
En alternance :
deux jours par semaine en centre
et les autres jours en structure

Frais : **Frais de dossier des Tests de sélection :** 70,00 €
Frais d'inscription à la formation : 30,00 €
Frais pédagogiques : 6 178,90 €

Dépôt du dossier au CREPS de Strasbourg avant le 31 mai 2021 ou le lundi 16 août 2021
Tout dossier incomplet ou déposé hors délai sera systématiquement rejeté

CREPS de Strasbourg - 4, Allée du Sommerhof - CS 65007 - 67035 Strasbourg Cedex 02

<input type="checkbox"/>	F1	La présente demande d'inscription et le consentement à la protection de mes données personnelles, complétées et signées
<input type="checkbox"/>	F2	Un certificat médical (modèle ci-joint obligatoire) de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation et à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation pour ceux qui y sont soumis, daté de moins de 3 mois au 1 ^{er} jour des tests de sélection
<input type="checkbox"/>	1	Une photocopie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité Pour les étrangers : un titre de séjour en cours de validité
<input type="checkbox"/>	2	Prérequis obligatoire à l'inscription - Une photocopie du BNSA - Une photocopie de la vérification du maintien des acquis (recyclage obligatoire tous les 5 ans)
<input type="checkbox"/>	3	Prérequis obligatoire à l'inscription Une photocopie du diplôme original du PSE1 (Prévention Secours en Equipe de niveau 1) ou tout diplôme équivalent (BNS Mention ranimation, AFCPSAM, CFAPSE) et une photocopie de l'attestation de révision annuelle 2020 ou 2021
<input type="checkbox"/>	4	Une photocopie des titres ou diplômes susceptibles d'être pris en compte pour l'obtention de dispenses ou d'équivalences relatives aux TEP et/ou d'allègements dans le parcours de formation : diplômes d'encadrement dans le champ du sport (BP JEPS) ; diplômes fédéraux d'encadrement de la natation (BF1, BF2)
<input type="checkbox"/>	5	Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables
<input type="checkbox"/>	6	Pour les candidat(e)s âgé(e)s de moins de 25 ans, une copie du certificat individuel de participation à la JAPD (journée d'appel de préparation à la défense) ou JDC (journée défense et citoyenneté)
<input type="checkbox"/>	7	Extrait original de casier judiciaire n°3, datant de moins de 3 mois, pour les ressortissants français, en faire la demande sur : https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml OU équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers
<input type="checkbox"/>	8	Une attestation d'assuré social en cours de validité
<input type="checkbox"/>	9	Une photocopie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité
<input type="checkbox"/>	10	Deux enveloppes A4 timbrées au tarif en vigueur (jusqu'à 100 gr), libellées à l'adresse du candidat
<input type="checkbox"/>	11	Deux photographies d'identité avec vos nom et prénom au verso
<input type="checkbox"/>	12	Le cas échéant : une photocopie de la notification de statut de demandeur d'emploi
<input type="checkbox"/>	F3	La fiche Financement de la formation
		<i>Document à conserver :</i> <i>La fiche de présentation de la Formation en alternance</i>
<input type="checkbox"/>	13	Un chèque de 70,00 € pour frais de tests, non remboursables en cas de désistement, libellé à l'ordre de l'Agent comptable du CREPS de Strasbourg

N° de chèque :	Banque :	Emetteur :
----------------	----------	------------

Une convocation sera adressée aux candidats ayant déposé un dossier d'inscription complet et recevable

**BP JEPS Spécialité « Educateur sportif »,
Mention « Activités Aquatiques et de la Natation »**

Demande d'inscription

Je soussigné(e) Prénom
(Nom patronymique, suivi du nom d'épouse)

désire m'inscrire **aux tests de sélection** du 29 juin 2021 du 30 août 2021
pour une admission en formation au BP JEPS spécialité « Educateur sportif » mention « Activités Aquatiques et de la Natation » par unités capitalisables.

Nom : **Nom de jeune fille :** **Prénom :** **Sexe :** M F

Date et lieu de naissance : à **dép^t** **Nationalité :**

Adresse :

Code postal **Commune**

☎ : | | | | | | | | | | **Portable :** | | | | | | | | | | ☒ :
(Prévenir le secrétariat de tout changement en cours de cycle de formation)

N° de sécurité sociale : | | | | | | | | | | / | |

Responsabilité civile : Compagnie d'assurance : Numéro du contrat :

Profession :

Situation au regard de l'emploi :

- Vous êtes travailleur indépendant
- Vous êtes salarié(e)
Type de contrat : CDD CDI
 du secteur privé du secteur public fonctionnaire
En contrat aidé : (précisez)
En contrat en alternance : (précisez)
- Nom et adresse de l'employeur :
.....
.....
.....
.....
Téléphone :
N° SIRET :
Nom du responsable :
- Vous êtes demandeur d'emploi inscrit depuis le :
N° d'identification :
Indemnisé : oui non Date de fin de droit :
- Vous êtes sans emploi non inscrit
- Vous êtes étudiant (joindre un certificat de scolarité)
Cursus suivi :
Etablissement :
- Vous êtes dans une autre situation (précisez) :
- Vous êtes sportif de Haut Niveau inscrit ou ayant été inscrit au moins 2 ans sur liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport

Niveau d'études ou de formation :

Niveau d'études :
(scolaire ou universitaire)
Date de fin d'études :
Diplôme obtenu :
(scolaire ou universitaire)
Date d'obtention :

Assurance des stagiaires

Responsabilité civile : par le biais du contrat souscrit par l'établissement, les stagiaires bénéficient de la qualité d'assuré et par conséquent des garanties en responsabilité civile. Ceci ne les dispense pas d'une assurance personnelle (obligatoire).
Assurance sociale : la couverture assurance maladie est indispensable. Si vous n'êtes pas couvert, contactez la caisse d'assurance maladie (CPAM) de votre domicile habituel.

Personne à contacter en cas d'accident

Nom
Prénom
Adresse
Commune
Code postal
☎ : | | | | | | | | | |
Portable : | | | | | | | | | |
☒ :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis-ci-dessus.

A, le
Signature du candidat

VOTRE PRATIQUE SPORTIVE (à renseigner pour une admission en formation au CREPS de Strasbourg)

Pratique sportive (joindre les pièces justificatives des titres)

▪ **Précisez les activités physiques et sportives que vous pratiquez**

..... loisirs compétition
 loisirs compétition
 loisirs compétition

▪ **Quel est votre niveau de pratique ?**

Saison 2020/2021 :
 Plus haut niveau de pratique, toutes saisons confondues : Club : Année :
 Titres sportifs :

▪ **Dans quel club ou quelle structure pratiquez-vous ?**

Dénomination :
 Adresse :
 ☎ : | | | | | ☒ :

Diplômes ou qualifications dont Jeunesse et Sport (joindre la photocopie des diplômes)

Etes-vous titulaire :

- d'une mention Complémentaire AG2S oui
- d'un BP JEPS, d'un DE JEPS oui lequel(s)?
- d'un BAC Professionnel Agricole oui
- d'un Titre Prof. Animateur Loisir Tourisme oui
- BAFA, BAFD, BAPAAT, CP JEPS, autres, précisez :
- **Possédez-vous un diplôme fédéral ou une certification ?**
 - Brevet fédéral de la FF Natation oui lequel(s)?
 - CQP oui lequel(s)?
- **Autres diplômes d'encadrement** oui lequel(s)?

Votre implication dans la vie associative (cocher les cases correspondantes et joindre toutes les pièces justificatives)

- **Exercez-vous une responsabilité au sein d'une association ?** oui non

Si oui, dénomination :

Nom du responsable :

Adresse :

☎ : | | | | | ☒ :

En qualité de : dirigeant entraîneur animateur autres

- **Possédez-vous un diplôme d'arbitrage ?** oui non

Si oui, lequel :

- **Avez-vous déjà animé ou enseigné ?** oui non

Si oui, dans quelle structure ? :

- à titre bénévole : oui non
- à titre professionnel : oui non

- **Auprès de quel public ?**

- Enfants oui non
- Adolescents oui non Si oui, à quel niveau ? initiation perfectionnement entraînement
- Adultes oui non Si oui, à quel niveau ? initiation perfectionnement entraînement

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

Fait à, le

Signature du candidat

Protection des données personnelles

Vos données personnelles sont reçues, traitées et utilisées selon la législation en vigueur en matière de protection des droits individuels, notamment le RGPD. Elles sont utilisées à des fins d'exécution de contrat et de respect d'obligations légales. Le CREPS de Strasbourg s'engage à ne collecter que les données nécessaires à l'optimisation des relations, à les traiter et les utiliser de manière légitime au regard de son activité, à les répertorier, les conserver, les protéger et les archiver conformément au RGPD.

Les informations recueillies sont enregistrées et font l'objet d'un traitement informatique par le Département des Formations agissant en qualité de responsable de traitement - dformation@creps-strasbourg.sports.gouv.fr

Le Département des Formations du CREPS de Strasbourg dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement le suivi pédagogique, administratif et financier des inscriptions aux différentes actions de formation dispensées par l'établissement (vous contacter, assurer le traitement de vos demandes, assurer l'exécution de nos prestations, assurer la validité des informations nécessaires au paiement de nos prestations, réaliser des études statistiques, respecter nos obligations légales).

Ces informations sont réservées à l'usage du Département des Formations (les assistantes, les responsables pédagogiques et formateurs, la responsable du département) et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : les services internes en charge de la gestion, les interlocuteurs institutionnels de la formation légalement autorisés à accéder aux données. Aucune information personnelle n'est cédée à un tiers.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous disposez des droits d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel vous concernant, en vous adressant au secrétariat du Département des Formations.

Consentement

Je soussigné(e)

- Accepte que mes données personnelles que je viens de renseigner dans le dossier d'inscription soient enregistrées et traitées par le CREPS de Strasbourg, en accord avec la politique de protection des données de celui-ci, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles.
- Accepte que mes résultats aux examens (liste des admis) soient publiés sur le site Internet du CREPS.
- En vertu du droit à l'image, j'accepte que mes photographies et vidéo où je figure, puissent être utilisées à des fins de communication institutionnelle du CREPS (réseaux sociaux, site Internet du CREPS, supports de communication), et sur des séquences d'enseignement, et ce pour une durée de 3 ans.

(pour consentement, merci de cocher les cases)

Fait à le

Signature

Certificat médical de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation dont l'encadrement et à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation
Modèle de certificat obligatoire
daté de moins de 3 mois au 1^{er} jour des tests de sélection

Je soussigné, Docteur _____

atteste avoir pris connaissance du contenu du test ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire à la mention « Activités Aquatiques et de la Natation » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Educateur sportif » ci-dessous mentionnés,

certifie avoir examiné Madame, Monsieur _____

et n'avoir constaté à la date de ce jour aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'exercice de ces activités pratiquées au cours de la formation dont l'encadrement,
- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation,

J'atteste en particulier que Madame/Monsieur _____

présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

<p>SANS CORRECTION Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément, sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour un œil.</p> <p>SOIT AU MOINS 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10</p>	<p>AVEC CORRECTION Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10).</p> <p>Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé à 8/10 au moins.</p>
<p>CAS PARTICULIER Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + Inférieur à 1/10</p>	<p>CAS PARTICULIER Dans le cadre d'un œil amblyope, le critère est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.</p>
<p>La vision nulle à un œil est une contre-indication.</p>	

INFORMATIONS AU MEDECIN :

A - Activités pratiquées au cours de la formation :

Le (la) candidat(e) à la mention « Activités Aquatiques et de la Natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « Educateur sportif » est amené(e) à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'apprentissage des nages du programme de la Fédération internationale de natation pour tout public ;

- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;

- de rechercher une personne immergée ;

- d'extraire une personne du milieu aquatique.

B - Test lié aux exigences préalables à l'entrée en formation : test de performance sportive : il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.

C - Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le (la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.

Certificat remis en main propre à l'intéressé(e) pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____ le _____

Signature et cachet du praticien

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Il existe diverses possibilités de prise en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi. Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection.

Merci de nous indiquer le dispositif que vous envisagez de mobiliser en cochant la case correspondante.

Vous avez entre 18 et 30 ans et souhaitez effectuer votre formation sous contrat d'alternance

- Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
Prendre contact avec le CFA et réaliser une pré-inscription en ligne sur le site de celui-ci
- Dans le cadre du dispositif Pro-A
Prise en charge par l'OPCO dont dépend votre employeur

Vous êtes salarié en CDI ou CDD et souhaitez acquérir une qualification ou effectuer une reconversion

- Dans le cadre d'une reconversion : congé de reclassement (CR) ou contrat de sécurisation professionnelle (CSP)
Prise en charge par l'OPCO dont dépend l'ancien employeur
- Dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF) de transition professionnelle
Prise en charge à partir du 1^{er} janvier 2020 par la CPIR – Commission paritaire interprofessionnelle régionale – (en remplacement du FONGECIF)
- Dans le cadre d'une action de formation en accord avec votre employeur
Prise en charge par l'employeur ou l'OPCO dont dépend votre employeur (plan de développement des compétences)

Vous êtes demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi et souhaitez acquérir une qualification

- Dans le cadre d'une prescription de votre conseiller Pôle Emploi
AIF (Pôle Emploi) ou ARIF (Région Grand Est) combiné le cas échéant avec votre CPF

Autres situations

- Prise en charge par un autre organisme :
Joindre le justificatif de la prise en charge ou des démarches en cours
- Vous prenez en charge à titre individuel les frais pédagogiques de la formation
 - En totalité Partiellement
 - En mobilisant votre Compte personnel de formation (CPF) oui non
 - Prise en charge individuelle si aucun autre dispositif de financement n'est mobilisable

Merci de renseigner en page suivante selon votre situation, les coordonnées de votre employeur, de votre organisme financeur, vos recherches de structures d'alternance.

COORDONNEES DE VOTRE EMPLOYEUR

Nom de la structure :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Personne à contacter :

Téléphone :

Mail :

COORDONNEES DE VOTRE ORGANISME FINANCEUR

Nom de la structure :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Personne à contacter :

Téléphone :

Mail :

RECHERCHE D'UNE STRUCTURE D'ALTERNANCE

Etes-vous en relation avec une structure d'alternance susceptible de vous accueillir durant la formation ?

 oui non

Nom de la structure :

Nom du/de la responsable :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Qualification du tuteur(trice) :

(diplôme) :

Renseignements complémentaires :

NOM :

Prénom :

Date :

Signature :

FORMATION EN ALTERNANCE BP JEPS AAN

Cette fiche est destinée à fournir aux candidats à l'entrée en formation, ainsi qu'à toutes les structures susceptibles de les accueillir, les informations préalables nécessaires au bon déroulement des mises en situations professionnelles.

Dans le cadre de la formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Educateur sportif » mention « Activités Aquatiques et de la Natation » session 2021/2022, la réussite dans la formation repose sur l'alternance entre le centre de formation et la structure/employeur ainsi que sur l'engagement des responsables à donner au maître d'apprentissage ou au tuteur les moyens d'exercer sa mission.

Nous vous remercions de prendre connaissance des informations ci-dessous qui vous permettront de vous organiser.

Conformité des situations de stage et convention de stage

Afin de répondre aux exigences du diplôme quant aux activités à réaliser sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage ou d'un tuteur, la formation en entreprise doit couvrir les différents aspects du métier : notamment les différentes disciplines et techniques à mettre en œuvre, les types de publics à prendre en charge, les projets à organiser et à conduire, les participations au fonctionnement de la structure.

Le tableau ci-dessous ventile les volumes horaires minimum attendus dans les différents domaines d'intervention.

Volume horaire minimum de 400 heures

Activités professionnelles d'enseignement de la natation	Minimum de 100 heures
Activités professionnelles d'animation	Minimum de 75 heures
Activités professionnelles d'organisation (manifestation, évènement...)	Minimum de 35 heures
Activités professionnelles de surveillance	Minimum de 35 heures
Activités professionnelles au volume horaire modulable, à reporter sur l'un ou les trois domaines selon la spécificité de la structure	Minimum de 155 heures

Les employeurs (contrats d'apprentissage ou autres contrats) ne pouvant couvrir au sein de leur structure l'ensemble des mises en situation attendues **doivent** contractualiser avec d'autres structures des périodes d'accueil de l'apprenti ou du stagiaire afin de compléter la formation. Elles demeurent cependant garantes de la formation.

La production du relevé des heures d'activités en structure justifiant de la conformité réglementaire des situations professionnelles en entreprise est une condition requise pour se présenter aux épreuves certificatives.

Une convention de stage en entreprise entre le CREPS, la structure, le tuteur ou maître d'apprentissage et le stagiaire/apprenti est signée après l'admission à la formation et les vérifications de conformité.

Qualification du tuteur ou maître d'apprentissage

Les implications pédagogiques débutent après la validation des exigences minimales préalables à la mise en situation professionnelle et sont organisées selon la progression d'apprentissage définie par le maître d'apprentissage ou le tuteur.

Le maître d'apprentissage ou le tuteur est titulaire **dans le domaine de la natation** d'un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif ou d'un Brevet Professionnel ou d'un Diplôme d'Etat ou d'un titre homologué équivalent, justifiant d'un temps d'exercice d'une année en relation avec la qualification visée.

Il est le référent lorsqu'une équipe tutorale est constituée au sein de la structure pour couvrir les différents domaines techniques et pédagogiques du diplôme.

Fonctionnement avec les tuteurs ou maîtres d'apprentissage

En début de formation, les tuteurs ou maîtres d'apprentissage sont regroupés lors de la réunion de rentrée en octobre 2021. Le coordinateur de la formation apporte toutes les informations concernant le déroulement de celle-ci, le développement du projet de formation, les épreuves certificatives et l'évolution du groupe en formation.

Le coordinateur de la formation assure une liaison par mail et se déplace sur site (visite en entreprise).

Pour les nouveaux tuteurs ou maîtres d'apprentissage, une **formation de 3 jours est mise en place par l'Association pour la Promotion des Métiers du Sport et de l'Animation du Grand Est (APMSA)**.